

Liste des délibérations prises en Conseil communautaire 15 avril 2021

* * *

DELIBERATION N° 20210415_01

Objet : Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2020.

La loi n°2019-1451 du 27 décembre 2019, dite Engagement et Proximité, prévoit en son article 93 l'obligation de présenter, avant le vote du budget, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus communautaires. Elle crée à ce titre un nouvel article L.5211-12-1 au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les éléments devant faire l'objet du récapitulatif sont :

- Les indemnités de fonction perçues au titre de tout mandat
- Les remboursements de frais
- Les avantages en nature prenant forme de sommes en numéraire

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités perçues au titre de 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sur rapport de Monsieur le Président, représenté par Mme LAMARQUE (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.5211-12-1
Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de 2020:

Nom Prénom	Mandat	Indemnité de fonctions brute annuelle	Remboursements de frais	Avantages en nature
BARREAU Christophe	5ème Vice-Président	11 107,86 €	Néant	Néant
BOUCHARD Jean-Michel	Mandature précédente- 2ème Vice-Président	5 033,63 €	Néant	Néant
DESMELIERS Laurent	2ème Vice-Président	6 074,23 €	Néant	Néant
GERNEZ Bertrand	Président	31 504,08 €	Néant	Néant
LAMARQUE Emmanuelle	1ère Vice-Présidente	6 074,23 €	Néant	Néant
LAROCHE Pascal	4ème Vice-Président	11 107,86 €	Néant	Néant
LE CHATTON Sylvain	7ème Vice-Président	6 074,23 €	Néant	Néant
MARIE Sébastien	3ème Vice-Président	11 107,86 €	Néant	Néant
MORIN Philippe	Conseiller communautaire, membre du bureau	3 037,08 €	Néant	Néant
RAMBOUR Pierre	Mandature précédente - 1er Vice-Président	5 033,63 €	Néant	Néant
TAILLEBREST Loïc	6ème Vice-Président	6 074,23 €	Néant	Néant
Total 2020		102 228,92 €		

Décide :

- D'adopter le présent rapport.

DELIBERATION N° 20210415_02

Objet : Rapport de situation « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

Vu la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressants les collectivités territoriales,

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), explique que la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que dans chaque collectivité territoriale et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, un rapport de situation de l'égalité entre les femmes et les hommes soit présenté en amont de l'examen du budget.

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président, présente le « Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2020 » de la Communauté de Communes du Vexin- Thelle joint en annexe.

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président, précise que ce rapport est réalisé par le Centre de Gestion de l'Oise par extraction des données du « Rapport sur l'Etat de la Collectivité 2020 » transmise par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2020 de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

DELIBERATION N°20210415_03

Objet : Compte Administratif 2020 du Budget Principal

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Madame Annie DEGENNE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2020 établi par Monsieur GERNEZ, Président, représenté par Mme LAMARQUE, Vice-Présidente, (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01) qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2020 qui présente :

a) Pour la section de fonctionnement :

Un excédent de clôture d'un montant de 4 130 994.61 €

b) Pour la section d'investissement :

Un déficit de	114 841.43 €
Des restes à Réaliser d'Investissement recettes de	170.29 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N°20210415_04

Objet : Compte Administratif 2020 du BIL

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Madame Annie DEGENNE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2020 établi par Monsieur GERNEZ, Président, représenté par Mme LAMARQUE, Vice-Présidente, (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01) qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2020 qui présente :

c) Pour la section de fonctionnement :

un excédent de clôture d'un montant de	3 048.62 €
---	-------------------

d) Pour la section d'investissement :

un excédent de clôture d'un montant de	686 290.94 €
---	---------------------

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N°2021_05

Objet : Compte Administratif 2020 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Madame Annie DEGENNE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2020 établi par Monsieur GERNEZ, Président, représenté par Mme LAMARQUE, Vice-Présidente, (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01) qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2020 qui présente :

a) Pour la section d'exploitation :

un excédent de clôture d'un montant de	201 248.51 €
---	---------------------

b) Pour la section d'investissement :

un excédent de clôture d'un montant de	9 492,79 €
---	-------------------

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N°20210415_06

Objet : Compte Administratif 2020 du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Madame Annie DEGENNE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2020 établi par Monsieur GERNEZ, Président, représenté par Mme LAMARQUE, Vice-Présidente, (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01) qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2020 qui présente :

a) Pour la section de fonctionnement :

un excédent de clôture d'un montant de 45 366,59 €

b) Pour la section d'investissement :

un excédent de clôture d'un montant de 745 968.22 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N°20210415_07

Objet : Compte Administratif 2020 de la ZAI de Fleury

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Madame Annie DEGENNE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2020 établi par Monsieur GERNEZ, Président, représenté par Mme LAMARQUE, Vice-Présidente, (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01) qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2020 qui présente :

a) Pour la section de fonctionnement :

un excédent de clôture d'un montant de 1 105.50 €

b) Pour la section d'investissement :

un excédent de clôture d'un montant de 58 457,00 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N°20210415_08

Objet: Affectation des résultats du Budget Principal

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2020 il a été constaté le résultat suivant aux sections :

a) Fonctionnement : excédent de	4 130 994.61 €
b) Investissement : déficit de	114 841.43 €
c) Restes à Réaliser d'Investissement Recettes :	170.29 €

Elle demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats 2020 sur l'exercice 2021 ainsi que suit:

- Section de fonctionnement R002 :	4 016 323.47 €
- Section d'investissement D001 :	114 841.43 €
- Section d'investissement R1068 :	114 671.14 €

DELIBERATION N°20210415_09

Objet: Affectation des résultats – Budget du BIL

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2020 il a été constaté le résultat suivant:

a) Section Fonctionnement : excédent de	3 048.62 €
b) Section Investissement : excédent de	686 290.94 €

Elle demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter les résultats 2020 sur de l'exercice 2021, ainsi que suit :

a) Section de fonctionnement R 002 :	3 048.62 €
a) Section d'investissement R 001 :	686 290.94 €

DELIBERATION N°20210415_10

Objet : Affectation des résultats – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2020, il a été constaté le résultat suivant :

Section d'exploitation :	excédent de	201 248,51 €
Section d'investissement :	excédent de	9 492,79 €

Elle demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les résultats 2020 sur l'exercice 2021, ainsi que suit :

- Section d'exploitation R 002 :	201 248,51 €
- Section d'investissement R001 :	9 492,79 €

DELIBERATION N°20210415_11

Objet : Affectation des résultats – Budget du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2020, il a été constaté le résultat suivant :

Section de fonctionnement :	excédent de	45 366,59 €
Section d'investissement :	excédent de	745 968,22 €

Elle demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les résultats 2020 sur l'exercice 2021, ainsi que suit :

a) Section de fonctionnement R 002 :	45 366,59 €
a) Section d'investissement R 001 :	745 968,22 €

DELIBERATION N°20210415_12

Objet: Affectation des résultats – Budget de la ZAI de Fleury

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2020, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement :	excédent de	1 105,50 €
Section Investissement :	excédent de	58 457,00 €

Elle demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter les résultats 2020 sur l'exercice 2021, ainsi que suit :

- | | |
|--|--------------------|
| a) Section de fonctionnement R002 : | 1 105,50 € |
| b) Section d'investissement R001: | 58 457,00 € |

DELIBERATION N° 20210415_13

Objet : Approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2020**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris les rattachements,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°20210415_14

Objet : Produit GEMAPI 2021

Vu la délibération n° 20170921_03 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Vexin Thelle au regard des dispositions des lois MAPTAM et NOTRe concernant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations (GEMAPI) obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (L5216-5,5°)

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), expose les conditions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer et de percevoir une taxe en vue de financer la GEMAPI.

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président, précise que la compétence rendue obligatoire le 1^{er} janvier 2018 sera exercée par le syndicat mixte du Bassin de l'Epte (en cours de création), le Syndicat Haute Vallée de la Troësne ainsi que le syndicat se situant sur le bassin versant de la Viosne (en cours de création).

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président, propose de lever la TAXE GEMAPI pour l'année 2021 à hauteur de 40 996 € correspondant à 12 mois de compétence pour l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 43

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 3 (M. METZGER, C. VANSTEELANT,
J. LEFEVER (pouvoir à C. VANSTEELANT))

DECIDE de VOTER le produit de la TAXE GEMAPI à hauteur de 40 996 € pour l'année 2021

DELIBERATION N°20210415_15

Objet : Impôts communautaires – Vote des taux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-1 et suivants,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), précise que le taux de la taxe d'habitation retenue dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation est celui voté en 2017.

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises, Madame la Vice-Présidente, représentant le Président, précise que la différence entre le taux voté en 2021 et le taux maximum de droit commun, indiqué sur l'état 1259, sera mis en réserve pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.54 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14.21 %
CFE	22.02 %

DELIBERATION N°20210415_16

Objet : Détermination du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), rappelle que par délibération du 22 mars 1995, et en application de l'article 1420 du code général des impôts, le conseil communautaire a voté le principe de l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A compter de 2005, l'article 107 de la Loi de Finances de 2004 prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ayant compétence pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, votent directement un taux.

Il est décidé de fixer le taux au titre de 2021 à 14,46 %.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter un taux à hauteur de 14,46 % au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021.

DELIBERATION N°202104_17

Objet : Adoption des subventions et participations 2021

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), présente les propositions de subventions et participations pour l'année 2021 :

Nom de l'organisme	Montant
ACAM Montagny (Ecole de Musique)	1 000 €
AL' DENTE	1 000 €
AL' DENTE (Aide à la diffusion)	2 200 €
Amicale des pompiers	500 €
AQUA VEXIN	71 600 €
Association sportive G de M	1 000 €
ATOUT CŒUR	5 000 €
Basket club VT	5 000 €
Basket club VT (finale coupe de l'Oise)	1 500 €
Bien vivre ensemble	870 €
Bonheur dans le Pré	500 €
Centre Social (Action jeune)	20 000 €
Centre Social (Action sociale)	50 645 €
Centre Social (Séniors connectés)	2 500 €
Centre Social (Pilotage CRS)	47 209 €
Centre Social (Semaine Multi sports)	8 000 €
Centre Social (sortie famille)	600 €
Club Vexin Thelle Athlétic (championnat départemental)	1 500 €
Collège St Exupéry (transport car vers PDS)	3 000 €
Communauté des Chemins (la)	1 000 €

Commune de Bouconvillers (fonctionnement accueil collectif PTE)	8 264 €
Commune de Eragny sur Epte (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
Commune de Montjavoult (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
Commune de Porcheux (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
CSC FOOT (Foot à l'école)	9 000 €
CSC FOOT participation au tournoi de Pâques	1 500 €
Ecole municipale de musique Chaumont-En-Vexin	1 000 €
Escrime Vexin Thelle (Escrime à l'école)	9 000 €
Festival du Vexin	2 000 €
Festival du Vexin (musique à l'école, Les Compagnons d'Orphée)	1 000 €
Frasa Music Live	1 000 €
Foyer socio-éducatif G de Maupassant	2 000 €
Foyers socio éducatifs St Exupéry	2 000 €
Maison AVRON Hardivillers	2 000 €
Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise	48 264 €
MOAT	3 000 €
Office de la culture de Chaumont	2 000 €
Oise Ouest Initiative	12 500 €
Restos du Cœur (Bon d'achat supermarché)	1 000 €
Scouts de France	500 €
Tennis club de la Troësnes (tennis à l'école)	9 000 €
Tennis Club du Vexin Thelle (de la Troësnes)	1 500 €
TOTAL	371 652 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions ci-dessus énoncées

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

DELIBERATION N°20210415_18

Objet: Vote du Budget Principal

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), présente à l'assemblée, le projet du budget équilibré en dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année **2021**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de Votants : 43
 Pour : 42
 Contre : 1 (P. VIROLLE)
 Abstentions : 0

- **VOTE** le budget principal pour l'année 2021 ci-joint présenté :

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget Principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	BP 2020	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	Report 2020	Nouveau Crédit 2021	BUDGET PRIMITIF 2021
001 Déficit d'investissement	- €	- €	- €	- 114 841,43 €	- 114 841,43 €
020 dépenses imprévues	380 424,00 €	- €	- €	337 526,81 €	337 526,81 €
16 Emprunts et dettes assimilées	479 000,00 €	388 675,70 €	- €	445 000,00 €	445 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	9 919,67 €	9 919,67 €	- €	9 919,67 €	9 919,67 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Total Opération financières et d'ordre	919 343,67 €	398 595,37 €	- €	792 446,48 €	792 446,48 €
20 Immobilisations incorporelles	36 140,00 €	1 197,00 €	14 578,80 €	40 200,00 €	54 778,80 €
21 Immobilisations corporelles	340 624,56 €	41 020,30 €	138 444,64 €	610 494,00 €	748 938,64 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total Opérations Non affectées	376 764,56 €	42 217,30 €	153 023,44 €	650 694,00 €	803 717,44 €
CSR Centre Social Rural	3 573 775,00 €	9 450,00 €	- €	3 572 728,00 €	3 572 728,00 €
GARE Multimodale	- €	- €	- €	- €	- €
GEN Gendarmerie	- €	- €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
GRA Gravillonnage	55 480,00 €	3 600,00 €	13 920,00 €	37 920,00 €	51 840,00 €
LYC Equipement Lycée	1 200 000,00 €	- €	- €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
MPTE Construction ou Réhab. Maison PTE	1 042 117,49 €	833 398,36 €	85 989,97 €	73 707,00 €	159 696,97 €
PDS Plaine des Sports	211 000,00 €	- €	- €	224 500,00 €	224 500,00 €
POLE Tennisistique	- €	- €	- €	48 000,00 €	48 000,00 €
THD Très Haut Débit	120 000,00 €	- €	- €	230 000,00 €	230 000,00 €
TOTAL	7 498 480,72 €	1 287 261,03 €	252 933,41 €	6 775 154,05 €	7 028 087,46 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	BP 2020	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	Report 2020	Nouveau Crédit 2021	BUDGET PRIMITIF 2021
001 Excédent d'investissement	336 583,27 €	- €	- €	- €	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 188 304,65 €	- €	- €	1 073 465,83 €	1 073 465,83 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	114 671,14 €	114 671,14 €
TOTAL Autofinancement	1 524 887,92 €	- €	- €	1 188 136,97 €	1 188 136,97 €
040 Opérations d'ordre entre sections	308 868,28 €	307 727,58 €	- €	309 281,79 €	309 281,79 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL opération financières et d'ordre	358 868,28 €	307 727,58 €	- €	309 281,79 €	309 281,79 €
FCTVA (10222)	935 000,00 €	21 244,64 €	- €	1 052 699,00 €	1 052 699,00 €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	85 690,00 €	85 690,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	1 770 000,00 €	- €	- €	1 007 850,00 €	1 007 850,00 €
204 Subvention d'équipement versée	- €	- €	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
26 Participations et créances rattachées	- €	152,45 €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL Opérations non affectées	1 770 000,00 €	152,45 €	- €	1 093 540,00 €	1 093 540,00 €
024 Produit de cession	100 000,00 €	- €	- €	266 688,00 €	266 688,00 €
CSR Centre Social Rural	1 443 887,00 €	- €	- €	2 207 298,00 €	2 207 298,00 €
GARE Multimodale	- €	- €	- €	- €	- €
GEN Gendarmerie	- €	- €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
GRA Gravillonnage	- €	- €	- €	- €	- €
LYC Equipement Lycée	500 000,00 €	- €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
MPTE Construction ou Réhab. Maison PTE	832 837,52 €	506 711,66 €	253 103,70 €	- €	253 103,70 €
PDS Plaine des Sports	33 000,00 €	- €	- €	97 340,00 €	97 340,00 €
POLE Tennisistique	- €	- €	- €	- €	- €
THD Très Haut Débit	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	7 498 480,72 €	835 836,33 €	253 103,70 €	6 774 983,76 €	7 028 087,46 €

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget Principal

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	BP 2020	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
011	Charges à caractère général	4 916 468,99 €	3 656 601,40 €	5 074 220,00 €
012	Charges de personnel	1 522 050,00 €	1 244 013,89 €	1 835 200,00 €
014	Atténuations de produits	2 500 335,00 €	2 486 122,00 €	2 500 535,00 €
65	Autres charges gestion cour.	2 205 022,16 €	1 939 740,69 €	1 944 477,53 €
66	Charges financières	141 250,20 €	114 837,93 €	117 701,25 €
67	Charges exceptionnelles	566 423,16 €	82 143,85 €	551 980,19 €
042	Dotations aux amortissements	308 868,28 €	307 727,58 €	309 281,79 €
022	Dépenses imprévues fonct.	107 843,53 €	- €	587 442,15 €
023	Virement section inv.	1 188 304,65 €	- €	1 073 465,83 €
	TOTAL	13 456 565,97 €	9 831 187,34 €	13 994 303,74 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	BP 2020	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
002	Excédent ant. reporté fonct.	4 055 106,70 €	- €	4 016 323,47 €
013	Atténuations de charges	27 000,00 €	36 519,01 €	38 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	9 919,67 €	9 919,67 €	9 919,67 €
70	Produits des services	196 400,00 €	186 714,19 €	205 000,00 €
73	Impôts et taxes	7 397 999,00 €	7 809 695,00 €	7 543 558,00 €
74	Dotations, et participations	1 714 884,60 €	1 817 172,53 €	2 147 032,60 €
75	Autres prod. gestion courante	55 258,00 €	40 947,06 €	34 470,00 €
76	Produits de participations	- €	71,55 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	6 036,24 €	- €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
	TOTAL	13 456 565,97 €	9 907 075,25 €	13 994 303,74 €

DELIBERATION N°20210415_19

Objet: Vote du Budget BIL

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), présente à l'assemblée, le projet du budget BIL pour l'année **2021**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget BIL pour l'année 2021 ci-joint présenté :

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget BIL 1

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
21 Immobilisation corporelle	- €	42 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	7 756,71 €	- €
16 Remboursement cautions	- €	9 071,43 €
TOTAL	7 756,71 €	51 071,43 €

REGETTES

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
001 Excédent reporté	- €	686 290,94 €
024 Vente	- €	- €
16 Cautions reçues	- €	2 700,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	39 523,17 €	20 654,73 €
TOTAL	39 523,17 €	709 645,67 €

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget BIL 1

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
011	Charges à caractère général	6 946,60 €	54 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	14 856,30 €
68	Dotation aux provisions	- €	19 008,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	39 523,17 €	20 654,73 €
	TOTAL	46 469,77 €	108 519,03 €

DELIBERATION N°20210415_20

Objet: Vote du Budget SPANC

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), présente à l'assemblée, le projet du budget SPANC pour l'année **2021**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget SPANC pour l'année 2021 ci-joint présenté :

SPANC

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
21	Immobilisations	- €	1 200,00 €
040	Opération d'ordre entre section	- €	- €
	TOTAL	- €	1 200,00 €

RECETTES

OPERATION	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
001	Excédent reporté		9 492,79 €
040 (28)	Opération d'ordre entre sections	- €	- €
13	Subventions	- €	- €
021	Virement du fonctionnement	- €	- €
	TOTAL	- €	9 492,79 €

EXPLOITATION : VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
011	Charges à caractère général	5 401,69 €	7 650,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 416,61 €	36 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections (amort)	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	1 050,00 €
67	Charges Exceptionnelles	- €	500,00 €
023	Virement à l'investissement	- €	- €
	TOTAL	37 818,30 €	45 200,00 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
002	Excédent ant. reporté fonct.	- €	201 248,51 €
70	Produits des activités	33 130,00 €	31 440,00 €
74	Subvention d'exploitation	- €	- €
77	Produits exceptionnels	866,69 €	
013	Atténuation de charges	- €	- €
	TOTAL	33 996,69 €	232 688,51 €

DELIBERATION N°20210415_21**Objet: Vote du Budget PAD**

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), présente à l'assemblée, le projet du budget PAD pour l'année **2021**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget PAD pour l'année 2021 ci-joint présenté :

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE**Budget PARC D'ACTIVITES DISTRIALES****DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
040 Op d'ordre entre sections	316 710,92 €	332 423,57 €
16 Remboursement d'emprunts	91 452,87 €	94 379,37 €
TOTAL	408 163,79 €	426 802,94 €

RECETTES

OPERATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
001 solde d'exécution reporté	- €	745 968,22 €
040 Op d'ordre entre sections	298 059,80 €	649 134,50 €
021 Virement de la section de fonct.		
1641 Emprunt		
TOTAL	298 059,80 €	1 395 102,72 €

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE**Budget PARC D'ACTIVITES DISTRIALES****DEPENSES**

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
002	Déficit antérieur reporté	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	298 059,80 €	649 134,50 €
043	Op d'ordre à l'intérieur de la section	18 651,12 €	15 712,65 €
011	Charges à caractère général	- €	10 000,00 €
65	Frais divers de gestion courante	- €	5,00 €
66	Charges financières	18 651,12 €	15 712,65 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
	TOTAL	335 362,04 €	690 564,80 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
002	Solde d'exécution reporté	- €	45 366,59 €
042	Opérations d'ordre entre sections	316 710,92 €	332 423,57 €
043	Op d'ordre à l'intérieur de la section	18 651,12 €	15 712,65 €
70	Produits des services	- €	99 630,00 €
75	Produit de gestion courante	- €	5,00 €
77	Virement du budget principal	- €	197 426,99 €
	TOTAL	335 362,04 €	690 564,80 €

DELIBERATION N°20210415_22**Objet: Vote du Budget ZAI FLEURY**

Madame la Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), présente à l'assemblée, le projet du budget ZAI FLEURY pour l'année **2021**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget ZAI FLEURY pour l'année 2021 ci-joint présenté :

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE**Budget ZAI FLEURY****DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
001 solde d'exécution reporté	- €	- €
040 Plus ou moins value cession d'immo	- €	- €
041 Ecritures travaux terminés	- €	- €
21 Travaux sur terrains	- €	236 000,00 €
TOTAL	- €	236 000,00 €

RECETTES

OPERATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
001 solde d'exécution reporté	- €	58 457,00 €
021 Virement de la section de fonct.	- €	124 329,00 €
024 Produits de cessions	- €	53 214,00 €
10 Dotations, fonds divers réserves	- €	- €
13 Subvention	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
041 Ecritures travaux terminés	- €	- €
TOTAL	- €	236 000,00 €

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE**Budget ZAI FLEURY****DEPENSES**

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
002	Résultat reporté		
011	Charges à caractère général	12 131,66 €	26 500,00 €
023	Virement section inv.	- €	124 329,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
65	Produits divers de gestion courante	- €	5,00 €
	TOTAL	12 131,66 €	150 834,00 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
002	Excédent antérieur reporté fonc	- €	1 105,50 €
77	Produits exceptionnels	12 150,00 €	149 723,50 €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
75	Produits divers de gestion courante	1,08 €	5,00 €
	TOTAL	12 151,08 €	150 834,00 €

DELIBERATION N° 20210415_23**Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1

Vu le bilan de l'année 2020 ci-dessous détaillé

Madame LAMARQUE, Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), explique que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions ; opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, les EPCI, les syndicats, et les établissements publics fonciers ; doit faire l'objet, chaque année, d'une présentation en Conseil Communautaire.

Madame LAMARQUE, représentant le Président, présente le bilan des acquisitions et cessions réalisé pour l'année 2020

Acquisition :

- Le 18 décembre 2019, a été signé chez Maître Chiss, Notaire à Auneuil, un acte de notoriété acquisitive concernant les parcelles ZK 29, ZK34, ZK35, AC466, AC468 pour une surface totale de 04ha 94a 50ca. Ces parcelles composent le terrain de foot rue d'Enencourt à Chaumont en Vexin. Cet acte de notoriété acquisitive a été établie en présence de Mrs Pierre Rambour et Didier David, respectivement maires de Chaumont en Vexin et Trie-Château à cette date, qui ont reconnu comme étant de notoriété publique et à leur connaissance que depuis plus de trente ans la Communauté de Communes est en possession des parcelles ci-dessus nommées. Ainsi cet acte a permis l'intégration des parcelles dans l'actif de la collectivité pour la valeur de 35 000 € à la date du 14 mai 2020.

Cession :

- Il n'y a pas eu de cession sur l'année 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2020.

DELIBERATION N°20210415_24

Objet : Convention d'achat de places pour le Festival du Vexin

Dans le cadre de sa compétence « Actions d'animation et de sensibilisation auprès de la population du territoire » et dans le but de rendre plus accessible la culture aux habitants,

Madame LAMARQUE, Vice-Présidente, représentant le Président (conformément à l'arrêté du Président n°20210408_01), propose de signer une convention annuelle pour l'année 2021 et les années suivantes avec l'association les Compagnons d'Orphée, organisatrice du Festival du Vexin, afin d'acheter des billets pour les concerts joués sur la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Ces billets, achetés au tarif de 22€, seront vendus aux habitants au tarif réduit à 5€, soit un résiduel à charge de la CCVT d'un montant de 17€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention annuelle d'achat de billets avec l'association des Compagnons d'Orphée, pour l'année 2021 et les suivantes.

AUTORISE le Président à acheter les places du Festival du Vexin pour un montant maximal de 7000€

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget 2021 et les suivants.

1 ANNEXE à la délibération 20210415_02

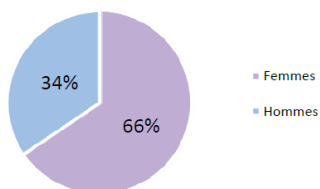
Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN THELLE

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de l'Oise à partir des données transmises par l'établissement

Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 19 femmes et 10 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

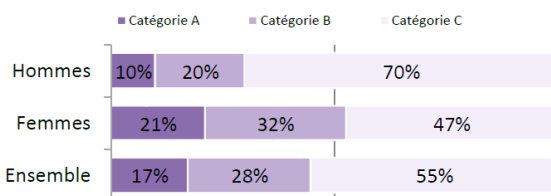


La collectivité emploie 1 agent sur emploi fonctionnel qui est une femme

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

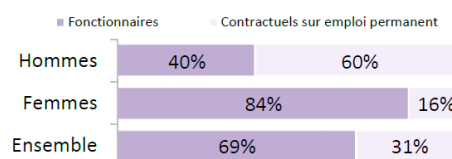
- 3,0 fonctionnaires hommes
- 17,0 fonctionnaires femmes
- 4,0 contractuels hommes
- 5,0 contractuelles femmes

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	80%	75%	56%

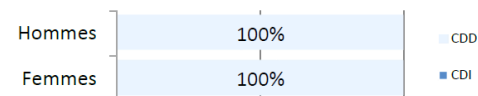
➔ 16 % des femmes sont contractuelles contre 60 % des hommes sur emploi permanent



- ▶ 80 % des fonctionnaires sont des femmes et 20 % des hommes
- ▶ 33 % des contractuels sur emploi permanent sont des femmes et 67 % des hommes

➔ Aucun agent contractuel n'est en CDI

Aucun agent en CDI



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

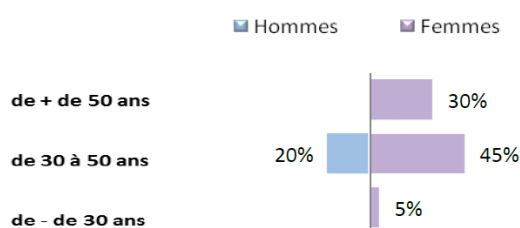
Filière	Femmes	Hommes
Administrative	92%	8%
Technique	11%	89%
Culturelle	-	-
Sportive	-	-
Médico-sociale	100%	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	-	100%
Hors filière	-	-

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de l'Oise à partir des données transmises par l'établissement.

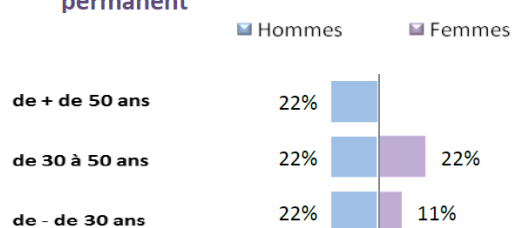
➔ **Âge moyen des agents sur emploi permanent**

Genre	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	45,74	34,50	43,18
Hommes	39,17	46,25	43,21

➔ **Pyramide des âges des fonctionnaires**



➔ **Pyramide des âges des contractuels sur emploi permanent**

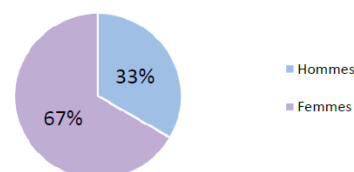


➔ **Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2020***

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	67%
CAE/CUI	-
Emploi d'avenir	-
Apprentissage	-

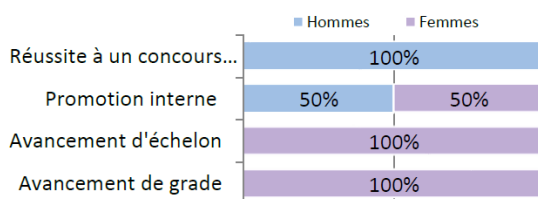
* ayant travaillé dans la collectivité entre le 1/01/2020 et le 31/12/2020

Répartition globale des emplois non permanents par genre



— **Évolution de carrière et titularisation**

➔ **75 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2020**



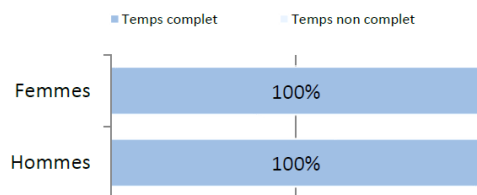
► Pour rappel, 80% des fonctionnaires sont des femmes

➔ **Titularisation**

- **Aucun agent stagiaire titularisé en 2020**
- **Aucun agent contractuel nommé stagiaire en 2020**

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

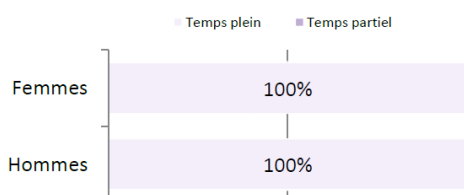
➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



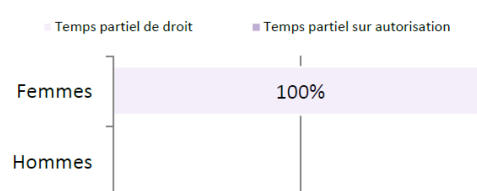
➔ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents sur emploi permanent

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,37%	0,22%
Ensemble : 2,94%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	4,37%	0,22%
Ensemble : 2,94%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	4,37%	0,22%
Ensemble : 2,94%		

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

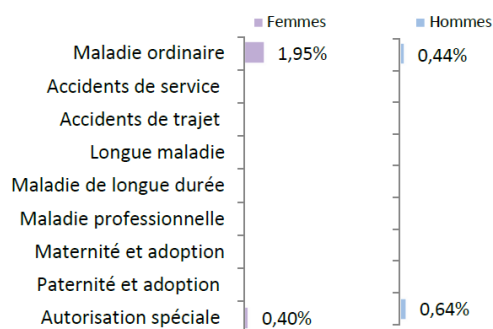
➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent en 2020

- ▶ En moyenne, 15,9 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 0,8 jour d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



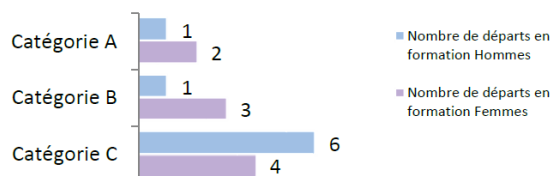
➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents sur emploi permanent

- ▶ Aucun congé maternité ou adoption en 2020
- ▶ Aucun congé paternité ou adoption en 2020

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2020

Formation

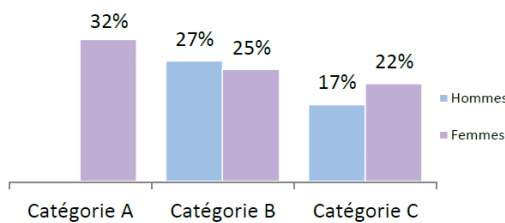
➔ 17 départs en formation concernant des agents sur emploi permanent



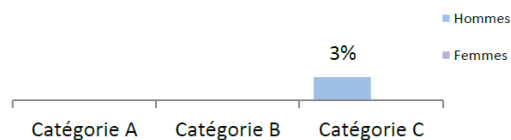
➔ Aucun départ en formation pour les agents sur emploi non permanent en 2020

Rémunérations

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires



➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des contractuels sur emploi permanent

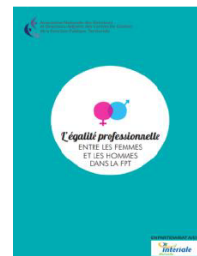


Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Afin de consulter ce guide , cliquer sur l'image ci-dessous :

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données par l'établissement. L'outil de réalisation du RSC et sa synthèse ont été développés par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.